



Règlement de stationnement
Rue Saint Nicolas,

23-V-233

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 - 2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,

Vu la demande de la société LES DEMENEGEMENTS NESSI, sise, Les Cèdres 35410 CHATEAUGIRON, pour Monsieur COURNEE Christian, afin d'occuper le domaine public au N°10 rue Saint Nicolas à Châteaugiron afin de réaliser un déménagement le lundi 11 septembre 2023 de 08h00 à 13h00.

Considérant que ce déménagement nécessite une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE :

ARTICLE 1:

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion et un monte-meubles sur le trottoir au droit du 10, rue de Saint-Nicolas à CHÂTEAUGIRON (35 410) pour faciliter le déménagement le lundi 11 septembre 2023 de 08h00 à 13h00.

Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers.

Les piétons sont invités à changer de trottoir si nécessaire.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle afférente la signalisation routière. Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

Le présent arrêté devra être apposé et visible de tous.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur Général des Services de la ville.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 31 juillet 2023

Pour Le Maire absent,

Par délégation,

Philippe LANGLOIS

